

# ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°21 septembre 2024

*« Toute classe qui aspire à la domination  
 doit conquérir d'abord le pouvoir politique  
 pour représenter à son tour son intérêt  
 propre comme étant l'intérêt général. »*

*Karl Marx*

## ÉDITO

Au moment où j'écris cet édito, nous ne connaissons toujours pas le nom du premier ministre et encore moins les ministres de ce futur gouvernement. Nous faisons même notre rentrée scolaire sans ministre de l'Éducation nationale !

**DÉCIDÉMENT, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES CHAQUE RENTRÉE EST DIFFÉRENTE, MAIS LEUR POINT COMMUN EST L'INSTABILITÉ DANS LAQUELLE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL EST PLACÉ, EN PLUS DES DIFFICULTÉS DU MÉTIER.**

Euh ! Cet après-midi du jeudi 5 septembre 2024, en regardant les infos, je viens d'apprendre que M. Macron a nommé Michel Barnier, 1er ministre : Révolutionnaire ! Pas vraiment une surprise, nous savions que M. Macron ne voulait surtout pas revenir sur sa politique économique et sociale. Le

## SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
Les groupes de niveaux : que peut-on imposer aux personnels ?.....	p2
Caisse de grève.....	p2
Aujourd'hui, être AED et étudiant nous desservirait-il ? .....	p3
La rentrée des stagiaires.....	p3
DNB en lettres : le ras-le-bol des collègues.....	p4
Au lycée comme au collège : « nous ne trierons pas nos élèves ! ».....	p5-6
Miche Barnier, nouveau premier ministre : à droite toute ! .....	p6
Les militants du SNES-FSU vous défendent.....	p6-7
Faire vivre une permanence SNES-FSU à Châlons-en-Champagne.....	p7
Le SNES-FSU de l'acad de Reims définitivement dans l'ère METOO.....	p8
Le régime de l'été.....	p8

président de la République reste bien dans sa logique conservatrice en niant le vote des Français et Françaises.

Il ne veut surtout pas appliquer les us et coutumes de la constitution de la Ve République : nommer un premier ministre issu du parti ou de l'alliance politique arrivée en tête des élections législatives. L'argument de garantir un gouvernement stable ne tient pas, car c'est aux députés de prendre ensuite leurs responsabilités.

En fait, le président de la République ne veut pas reconnaître sa défaite électorale et surtout il ne veut pas respecter les principes démocratiques de notre système politique. La population a émis un choix politique et donc un choix de société qui est clairement sur la fin de la destruction des services publics, sur une demande de l'augmentation des salaires, sur l'abrogation de la réforme des retraites, sur la réduction des inégalités économiques et sociales, sur le refus des discriminations et du racisme, sur une politique environnementale juste et efficace...

## LES GROUPES DE NIVEAUX : QUE PEUT-ON IMPOSER AUX PERSONNELS ?

Dans un contexte d'une rentrée très particulière (avec un ministre démissionnaire), la réforme du « choc des savoirs » refusée par la majorité de la communauté éducative se met partiellement en place, dont les groupes de niveaux en français et en mathématiques pour les classes de Sixième et Cinquième. Cette réforme injuste et clivante pour les élèves est aussi l'occasion dans certains cas, de tenter d'imposer des missions et tâches aux personnels.

### QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DES ENSEIGNANTS CONCERNANT LES GROUPES DE NIVEAUX ?

Les enseignants ne peuvent se voir imposer de constituer des groupes, quels qu'ils soient, de niveaux ou non, car cela ne fait pas partie de leur mission. Si le chef d'établissement demande aux équipes de constituer les groupes, il est tout à fait possible de refuser.

De même, la liberté pédagogique prime avant tout : le chef d'établissement ou même l'IPR ne peuvent imposer aux enseignants une progression commune, ni des évaluations com-

## CAISSE DE GRÈVE

Une caisse de grève permanente est mise en place depuis 2022 suite aux mouvements contre la réforme des retraites. Elle a bénéficié à plus de 80 collègues à cette occasion. Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont environ 2000 euros qui ont été collectés et sont donc mis de côté. Cette caisse est toujours ouverte et servira pour les conflits qui s'inscriront dans la durée, comme défini initialement.

Comment donner ?

- en ligne, par CB dans votre espace personnel, via l'onglet « cotisation de soutien ».
- vous pouvez envoyer votre soutien par chèque à l'ordre du SNES-FSU 35-37 rue Ponsardin, 51100 Reims. Atten-

La stratégie est limpide : il vaut mieux l'extrême-droite que la gauche.

Le SNES-FSU a des propositions simples et connues sur le second degré. Nous nous sommes impliqués en juillet 2024 pour que les forces politiques progressistes et humanistes arrivent en tête des élections, et, c'est ce qui s'est passé : le programme du NFP a convaincu les électeurs.

Aujourd'hui, en apprenant le nom du 1er ministre, nous devons continuer à dénoncer ce que nous ne voulons pas pour notre société et pour l'éducation nationale ; nous devons continuer à présenter nos propositions pour une école de qualité pour tous les jeunes.

Ne baissons pas les bras, c'est unis que nous pourrons convaincre, défendre et améliorer les salaires et les conditions de travail des personnels.

**NOUS N'AVONS QUE LE CHOIX DU COMBAT SYNDICAL !**

Annie Becret  
secrétaire académique

munes. La seule obligation des enseignants est de remplir le cahier de textes de la classe, précisant succinctement le contenu du cours et les évaluations.

Enfin, les groupes peuvent tout à fait être pérennes et ne pas changer durant l'année (ou éventuellement à la marge), ce qui permettra une certaine stabilité, indispensable pour la progression des élèves.

Le SNES-FSU demande toujours l'abrogation de cette réforme et exige de vrais moyens pour la réussite de tous les élèves. Le SNES-FSU rappelle que « nous ne trierons pas nos élèves ». En cas de questions, n'hésitez pas à contacter la section locale du SNES-FSU.

Myriam Ranaivoson - Secrétaire académique



tion : merci d'indiquer au dos du chèque « cotisation de soutien ».

Vous pourrez déclarer votre don aux impôts en même temps que la cotisation syndicale, c'est de la surcotisation. Vous bénéficierez alors de la déduction fiscale (ou du crédit d'impôts) de 66%, dans la limite de 1% du traitement brut imposable annuel.

Merci d'avance à toutes celles et ceux qui contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues qui s'engageront dans les luttes à venir contre la dégradation de nos métiers.

Esther Jobertie - trésorière académique



## AUJOURD'HUI, ÊTRE AED ET ÉTUDIANT NOUS DESSERVIRAIT-IL ?

Historiquement, les MI-SE (surveillants dits « Maitres d'Internat - Surveillants d'Externat ») étaient exclusivement des étudiants. À la création des AED (Assistants d'Éducation), le recrutement fut élargi à tous, même s'il perdure prioritairement destiné à des étudiants, boursiers ou non. Le décret n° 2003-484 sur les conditions de recrutement des Assistants d'Éducatifs prévoit un crédit d'heures dédié à la formation des AED sous condition de présenter un certificat de scolarité ou une attestation de formation et à hauteur de 200h pour un temps plein. Dans la pratique, les AED qui sont étudiants doivent « jongler » entre leurs études et leurs responsabilités au sein des établissements scolaires. Ce double statut a longtemps été considéré comme un atout, offrant aux étudiants une précieuse expérience professionnelle tout en assurant aux établissements un personnel jeune et dynamique. Cependant, cette perception semble être en train de

changer, mettant en péril la survie de ce modèle.

Récemment, un cas a été porté à notre attention : une AED, étudiante et professionnelle dévouée, s'est vue **REFUSER UN ENTRETIEN D'EMBAUCHE. LE MOTIF ? UN PRESENTIMENT QUE SON STATUT D'ÉTUDIANTE POSERAIT DES DIFFICULTÉS ORGANISATIONNELLES.** Le refus d'embauche de cette AED suggère une préférence croissante pour des profils non étudiants, malgré l'article L. 122-45 du Code du travail prohibant toute discrimination. Cette tendance est préoccupante. Aujourd'hui, invoquer des difficultés organisationnelles pour justifier un refus d'embauche paraît contradictoire avec la description du métier d'AED, telle qu'elle est consultable sur le site-portal du Rectorat de Reims (<https://www.ac-reims.fr/assistante-d-education-aed-127044>). De plus, c'est illégal par rapport aux lois contre les

discriminations des salariés... Sans souligner que cela remet en question un système qui a longtemps fonctionné efficacement. Si cette tendance se confirme, les AED-étudiants risquent de disparaître, privant le système éducatif de talents motivés. Leur contribution à un environnement scolaire inclusif et dynamique est précieuse.

Il est urgent que les chefs d'établissements et les responsables de vie scolaire reconnaissent l'importance des AED-étudiants. Plutôt que de les voir comme une contrainte, ils doivent être perçus comme une richesse. Des aménagements organisationnels peuvent et doivent être trouvés pour leur permettre de continuer à contribuer activement à la vie scolaire tout en poursuivant leurs études, garantissant ainsi une éducation de qualité pour tous.

Lise Choppin, représentante des AED en Commission Consultative Paritaire.

## LA RENTRÉE DES STAGIAIRES

L'organisation de la rentrée des professeurs et CPE stagiaires, dans l'académie, ne s'améliore pas. La pré-rentrée dans les établissements est précédée, pour nos jeunes collègues, d'une pré-rentrée institutionnelle, depuis plusieurs années déjà. Cette année une première, les nouveaux contractuels étaient concernés par ces réunions. Si l'intention de leur donner des billes avant d'arriver dans les établissements et devant les élèves est louable, cela pose certains problèmes pratiques, parce qu'officiellement, leur prise de poste se fait au 1er septembre. En étant donc « invités » (et non convoqués, vous saisissez la nuance) le 26 août au matin, ils ne sont pas couverts administrativement. Ensuite parce qu'ils ne sont pas payés, puisque statutairement pas encore stagiaires en ces derniers jours d'août. Alors que leur premier salaire arrivera fin septembre, ils ne sont pas défrayés pour leurs déplacements, leur hébergement... Comme chaque année, plusieurs militants du SNES-FSU sont allés accueillir les nouveaux collègues le 26 au matin, et pendant le temps de restauration. Les échanges avec les stagiaires nous font connaître, outre leurs inquiétudes évidentes, normales et iné-

vitables avant l'entrée en classe et le premier contact avec les élèves, leurs difficultés matérielles et parfois familiales. Matérielles parce que certains, venant de loin, doivent dépenser plusieurs centaines d'euros dont ils ne disposent pas toujours pour répondre à l'invitation avec émargement et rencontre de leurs IPR fin août. Familiales car certains laissent parfois une famille, des enfants, dans leur région d'origine.

À ces nouveaux collègues, le SNES-FSU souhaite la bienvenue, du courage, et leur rappelle qu'ils peuvent compter sur la solidarité des militants et des autres syndiqués un peu partout dans les établissements et les sections SNES-FSU de l'académie.

Célia Vollondat  
Secrétaire académique



## **DNB EN LETTRES : LE RAS-LE-BOL DES COLLÈGUES.**

En juin dernier, lors de la réception de vos convocations pour la correction du DNB, particulièrement tardif cette année d'ailleurs, ce qui a donné l'impression aux collègues de lettres que l'année n'en finissait pas, vous avez été nombreux à nous solliciter suite à un mail de l'inspection indiquant que tout le monde devait revenir le 2ème jour, le vendredi après-midi donc, de la correction, une fois toutes les copies corrigées, afin de participer à l'harmonisation. Beaucoup de collègues étaient à bout.

Le 12 janvier 2024, était en effet parue une note de service rappelant la mise en place d'une commission d'entente académique, en amont de la correction, « Elles ont pour but d'explicitier les recommandations nationales et d'accompagner les correcteurs dans leur mission. Aucune modification des barèmes ne pourra être apportée au cours de la commission, ni recommandation visant à atténuer la prise en compte des règles de forme (orthographe, grammaire, etc.) ou de fond sur la notation. »

De plus, et ce pour la première fois, il est question d'une commission d'harmonisation après les corrections. La commission d'harmonisation complète la commission d'entente. Elle permet :

- « la comparaison des résultats (moyennes et répartitions des notes entre correcteurs et par sujet, etc.) ;
- une nouvelle lecture de telle ou telle copie ou type de copie ;
- la recherche des causes objectives susceptibles d'expliquer les écarts importants entre les tableaux de notes des différents correcteurs (moyenne, dispersion, etc.) ;
- la révision éventuelle de certaines notes, à la hausse ou à la baisse, après discussion.

Elle doit avoir lieu en fin de correction et selon les modalités fixées par le recteur d'académie. Un procès-verbal est établi pour chacune des commissions d'harmonisation. Comme pour les réunions d'entente, le recours à un fonctionnement dématérialisé peut faciliter autant que possible sa mise en place au niveau approprié.

L'activité d'harmonisation dite de masse (tous les candidats d'une série ou d'un sujet) est proscrite au niveau académique, et ne peut être que nationale lorsque les conditions particulières de passation de l'épreuve le justifient. »

Nos collègues de lycée ont déjà la culture de l'harmonisation et là elle est amenée en collège avec l'impossibilité de repasser derrière les copies des collègues sans qu'ils en

soient informés.

Beaucoup d'entre nous se sont sentis découragés par ce surcroît de travail, d'autant plus qu'ils avaient multiplié les réunions (par bassin, 1/2 banalisées au sein des établissements) avec la mise en place de la réforme « choc des savoirs ». Le SNES-FSU a rapidement pris contact avec le corps d'inspection pour évoquer le ras-le-bol des collègues de lettres : une réforme dont ils ne veulent pas, un surcroît de travail, des corrections sous-payées. Après échange, nous avons obtenu que la correction soit envoyée en amont aux correcteurs, ce qui a permis de se l'approprier plus facilement. De plus, il a convenu qu'il n'était pas nécessaire que tous les collègues reviennent pour l'harmonisation, seuls 2 ou 3 personnes suffisaient.

Enfin, le SNES a transmis une déclaration à lire en début de réunion des correcteurs pour que le responsable de la correction puisse faire remonter les doléances qui se sont accumulées au fil des ans. Nous le ferons à nouveau auprès du rectorat lors des instances qui évoqueront les examens.

**Esther Jobertie - Secrétaire académique**

### **Déclaration des enseignants**

Les enseignants appelés à corriger les épreuves écrites de français du DNB 2024 au collège..... dénoncent la surcharge de travail dont ils sont l'objet ces derniers mois : réforme du choc des savoirs, réunions de concertation pour préparer la rentrée 2024, alourdissant le temps de service habituel, et correction du DNB les deux derniers jours avec nouvelles modalités d'harmonisation, sans parler des oraux de DNB souvent non rémunérés ou alors très faiblement, alors même que les dates retenues pour les épreuves écrites de ce DNB sont particulièrement tardives.

De plus, si dans notre académie un correcteur est rémunéré pour deux copies en lettres, force est de constater que cette rémunération est particulièrement faible au regard de l'implication, de l'attention que cette correction - sur une journée complète voire deux - nécessite. Nous demandons donc que cette rémunération soit à la hauteur de nos compétences et revalorisée en conséquence.

Enfin, nous tenons à signaler que l'organisation de l'épreuve en elle-même pose difficulté : les élèves n'ont que 15 minutes entre la fin de la première partie et le début de la seconde. 15 minutes pendant lesquelles ils doivent rendre leurs copies un par un, émarger, puis prendre une petite pause tout en revenant rapidement pour préparer leur copie pour la seconde épreuve. Une réelle pause de 30 minutes nous semble indispensable pour pouvoir permettre aux élèves et surveillants d'organiser au mieux l'épreuve.

## AU LYCÉE COMME AU COLLÈGE : "NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES !"

Les réformes successives (Châtel, Blanquer) ont profondément dégradé les conditions de travail des personnels et aggravé les inégalités entre élèves. Au SNES-FSU, nous estimons qu'un autre lycée est possible. Pour nous, tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération. Un système en voies et séries construit en complémentarité d'une diversité de l'offre de formation, avec un baccalauréat renforcé comme diplôme national et premier grade universitaire, la garantie de l'éducation prioritaire pour les établissements qui le nécessitent, des moyens qui permettent notamment de diminuer les effectifs dans les classes... autant d'éléments qui dessinent un lycée à la fois exigeant et pour toutes et tous les élèves.

### Réforme Blanquer :

Le SNES-FSU l'avait montré dès la mise en œuvre de la réforme, et les années qui passent ne viennent pas invalider ce fait massif : la réforme Blanquer, mise en œuvre à partir de 2019 n'a en rien réglé un des problèmes majeurs du lycée, à savoir les inégalités sociales de parcours scolaire. Plus précisément, la réforme semble favoriser un tri social précoce par l'anticipation des choix d'enseignement supérieur, comme le montrent les combinaisons socialement très inégalitaires dès la classe de Première et ensuite de Terminale.

Le genre fait de très fortes différences dans les choix de spécialités et de combinaisons, les inégalités qui avaient été réduites au fil du temps dans le cadre des séries ont brutalement resurgi avec la réforme. C'est donc bien la restructuration du lycée par la réforme Blanquer qui est responsable de ce retour d'inégalités très fortes.

### Stage seconde :

Faisant la part belle aux réseaux familiaux, ils se traduiront par une inégalité d'accès forte en fonction de l'origine géographique, sociale, ethnique, et du genre. Quels lycées et quelles familles peuvent par exemple organiser un voyage scolaire de deux semaines dispensant du stage, ou des mobilités internationales individuelles ? Quels établissements peuvent compenser l'indigence de l'offre de

stages sur la plateforme gouvernementale par l'appel aux réseaux professionnels des parents d'élèves ?

Le SNES-FSU rappelle qu'il demande la suppression des séquences d'observation obligatoires en milieu professionnel, en Troisième et en Seconde parce qu'elles relèvent d'un mythe : celui de l'entreprise qui serait mieux ancrée dans la réalité pour former la jeunesse. Imposé dans la précipitation, ce stage d'observation en Seconde achève de désorganiser un lycée déjà profondément malmené par les réformes Blanquer. Avec le SNU et les séjours à l'étranger comme seules autres branches de l'alternative, toutes les conditions sont réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes.

Le suivi des stages est par ailleurs inapplicable. Quels personnels seraient en effet disponibles pour un tel suivi sur toute la période du 17 au 28 juin, alors qu'ils doivent assurer la surveillance et la correction des épreuves écrites, puis les épreuves du Grand Oral et l'oral de français ?

Il n'appartient pas aux personnels enseignants de "donner pleinement son sens" pédagogique à une séquence d'observation obligatoire imposée en dépit de leurs objectifs d'apprentissage. Si cette dernière n'a d'intérêt ni pour l'orientation ni pour les apprentissages, **elle permet surtout au gouvernement de communiquer sur la prétendue "reconquête du mois de juin". Occuper les élèves n'est ni un projet pédagogique, ni un projet éducatif.**

### Prépa-seconde :

Les "prépa-seconde" visent le public des recalés au DNB (une par département). Dans le projet ministériel, le DNB deviendrait examen d'entrée au lycée général, technologique et professionnelle à partir de 2025. Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté politique d'évincer des dizaines de milliers d'élèves du système scolaire.

### Le Service National Universel :

**SILENCE DANS LES RANGS !** Voilà le mot d'ordre passé à tous les rectorats dont dépendent les départements où le SNU deviendrait obligatoire pour les élèves de Seconde à partir de janvier 2024. Les départements du Cher, des Hautes-Alpes, des Vosges, le Finistère, la Dordogne et le Var seraient les (mal-)heureux élus. D'autres départements ont été envisagés mais compte tenu des difficultés organisationnelles, le ministère ira difficilement au-delà



cette année. On imagine toutefois que cette liste peut être encore modifiée.

Tous les lycées de ces départements “expérimentateurs” auraient à organiser le départ des élèves pour deux semaines en “séjours de cohésion” vers des centres de SNU, et ce, sur le temps scolaire. En 2025, cela concernerait 20 départements avant la généralisation totale en 2026, soit 800 000 élèves. Le président de la République aurait écarté une autre hypothèse, celle d’un SNU concentré pendant les vacances scolaires. Le ministère de l’Éducation nationale envisage donc le plus sérieusement du monde de supprimer deux semaines de cours en Seconde.

Le SNU fait donc partie intégrante d’un projet plus ample de réforme des institutions et du cadre de la vie dé-

mocratique. Il est aussi l’expression d’une conception de l’éducation à la citoyenneté qui fait de l’organisation militaire un modèle à suivre.

### Qu’en sera-t-il de l’EMC en seconde ?

Pour le SNES-FSU, le SNU constitue une attaque en règle contre les principes même d’un système éducatif qui fait de l’émancipation par les savoirs le cœur de son organisation.

Du collège au lycée, le gouvernement Macron a bien une cohérence politique : trier les élèves pour investir dans le parcours de ceux qui pourront accéder aux études supérieures et mettre au travail les autres. Faire du personnel de l’éducation nationale des exécutants et non plus des concepteurs de leurs métiers. Ne le laissons pas faire et met-

## MICHEL BARNIER, NOUVEAU PREMIER MINISTRE : À DROITE TOUTE !

Jeudi 5 septembre 2024, le président Macron a enfin nommé le premier ministre après les élections législatives de juin et juillet. Michel Barnier est donc premier ministre, mais quelles sont ses idées concernant l’école qu’il désigne comme une « grande cause nationale » ?

Il y a trois ans, lorsqu’il était candidat à la primaire de la droite pour l’élection présidentielle, M. Barnier s’est prononcé sur l’école. Ses propositions sont souvent réactionnaires, très à droite, voire proches des idées de l’extrême-droite.

Il prône le retour à l’apprentissage dès 14 ans, la suppression des allocations familiales en cas de « manquement parental ». Il veut aussi redonner la priorité aux savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter, comme la III<sup>e</sup> république a su le faire. Les chef-fes d’établissement auraient aussi plus d’autonomie, notamment dans le recrutement des équipes éducatives et des partenariats avec des acteurs privés. C’est donc la poursuite de la marchandisation de l’école, déjà entamée lors le premier quinquennat de Macron. Enfin, le programme d’histoire serait revu « en revenant à la narration chronologique du récit national », ce qui est une idée-phare du Rassemblement National.

Le SNES-FSU appelle à une école démocratisante, construite pour répondre aux besoins de tou-ttes les élèves, qui s’oppose aux dernières réformes. Moyens, programmes, disciplines, temps d’apprentissage, éducation prioritaire... le SNES-FSU revendique une autre politique éducative pour la réussite des élèves. Le nouveau premier ministre et son/sa ministre de l’Education nationale doivent prendre la mesure de la grave crise que traverse l’Education nationale. **L’Ecole est à un point de bascule et nécessite des mesures d’urgence articulées à des mesures structurelles de long terme.**

Myriam Ranaivoson  
Secrétaire Académique



## LES MILITANTS DU SNES-FSU VOUS DÉFENDENT

Tout au long de l’année (pas seulement scolaire) les militants du SNES-FSU vous conseillent, vous aident et interviennent auprès du rectorat pour l’ensemble des personnels de l’éducation. Pour tous ceux qui pensent que nous négligeons la défense de notre métier à travers des appels à la mobilisation pour des causes plus transversales, nous rappellerons que notre syndicat de métier est membre fondateur de la FSU qui prolonge nos combats dans la Fonction publique mais qui défend aussi nos valeurs : l’égalité, la solidarité, la laïcité, la démocratie, les droits de l’homme...

Dans les temps que nous traversons, il est important de réussir à ne pas se replier sur soi et à trouver la force de combattre l’innommable qui est à nos portes. Malgré ceci nous

continuons nos combats pour les personnels :

### MUTATIONS

Que ce soit par nos permanences, réunions, mails ou entretiens auprès des services du rectorat nous intervenons avant, pendant et après les résultats des mutations interacadémique ou intra-académique. Il est nécessaire que les collègues fassent leurs vœux avec le maximum de compréhension du système et de tous les enjeux du barème qui sert de référence au rectorat. Nous espérons que tous les collègues qui sont venus nous consulter ont bien compris ceci même si, malgré tous les conseils que nous avons pu leur donner, ils n’ont peut-être pas obtenu satisfaction dans leur mutation.

Mais nous avons aussi consulté le rectorat pour qu'il éclaire au maximum les résultats et réétudie les dossiers des collègues qui ont fait appel à nous pour porter leur recours. L'année dernière sur les 18 collègues qui ont fait un recours 3 ont obtenu une nouvelle proposition. Cela est peu mais nous prouve encore une fois que les commissions paritaires nous permettaient de corriger de nombreuses erreurs et d'améliorer le résultat de beaucoup de personnels, ce que ne permettent pas forcément les recours.

## CARRIÈRE

Nous avons porté auprès du rectorat et des corps d'inspection la nécessité de prendre en compte, pour l'accès à la classe exceptionnelle, la situation des collègues les plus avancés dans la carrière et de celles et ceux auparavant éligibles au vivier 1. Nous avons déploré les changements opérés par le gouvernement qui excluent des collègues qui étaient anciennement éligibles ainsi que la prétendue volonté d'un avancement au mérite qui n'est qu'une nouvelle « chasse au Dahu ». Nous avons bien insisté sur l'absence de quota sur l'avis « très favorable » et sur la nécessaire information des collègues sur leurs avis mais encore une fois de nombreux collègues n'ont pas sû/pû en prendre connaissance. Consultez bien les mails que nous envoyons pour vous avertir des dates de consultations afin de ne rien rater. Concernant la hors-classe nous continuons d'attirer l'attention du rectorat sur les collègues en fin de carrière mais qui ont été pénalisés par le changement de déroulé de carrière (reclassement, changement de corps...) mais ceux-ci doivent aussi se manifester auprès de leur gestionnaire pour que leur cas ne soit pas oublié.

Enfin, lors des recours au rendez-vous de carrière (il doit vous rester deux semaines pour ceux qui ont consulté leur avis rectoral à mi-septembre) il y a eu 9 recours étudiés en CAPA sur les 561 rendez-vous 2022-2023 et 4 ont obtenu un meilleur avis sachant que parmi les 24 recours gracieux formulés fin septembre il y a eu 3 collègues qui ont

obtenu un meilleur avis directement par l'administration. On ne peut que vous encourager à formuler des recours mais aussi à nous faire parvenir vos comptes rendus pour que nous puissions analyser le maximum de dossier afin d'être toujours plus efficaces en commission paritaire (envoi à [em-ploi@reims.snes.edu](mailto:em-ploi@reims.snes.edu)).

## REFUS DE TEMPS PARTIEL

Nouveauté de la fin d'année dernière : des refus sur les demandes de temps partiel formulées par les collègues. Le rectorat n'a pas fait de « publicité » du deuxième temps consacré aux demandes légitimes de temps partiel qui se fait toujours en fin d'année scolaire après le résultat des mutations mais les collègues ont eu leur dossier analysé pour ceux qui on fait une demande.

Après notre intervention auprès des services et la relance des collègues concernés pour qu'ils fassent un recours d'abord gracieux en explicitant leur demande de temps partiel de nombreux cas ont pu se résoudre directement. Cependant six collègues ont vu leur demande étudiée devant la CAPA de recours (CAPA qui se tient pour la première fois depuis plus de quinze ans) et 3 d'entre eux ont obtenu gain de cause pendant la commission et un autre un peu plus tard car le rectorat voulait vérifier nos informations auprès d'un chef d'établissement. De trop nombreux collègues, encore une fois, n'ont pas fait de recours alors qu'ils étaient dans leur bon droit et l'administration met en péril leur vie familiale et/ou professionnelle par son inaptitude à gérer la pénurie de profs dans certaines disciplines, conséquences de décisions gouvernementales toujours plus ubuesques.

**CETTE ANNÉE ENCORE NOUS RÉPONDONS PRÉSENT POUR VOUS DÉFENDRE ET NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX AUX STAGES SYNDICAUX QUI SONT ENCORE PARMIS LES RARES À SE DÉROULER PENDANT LE TEMPS DEVANT ÉLÈVES.**

Olivier Lefort  
Secrétaire académique

## FAIRE VIVRE UNE PERMANENCE SNES-FSU À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Depuis l'année dernière, nous avons ouvert une permanence à la maison des syndicats de Châlons-en-Champagne. Nous avons voulu faire revivre le local de la FSU, déserté depuis trop longtemps. Cela a d'ailleurs nécessité de sérieuses séances de ménage afin de le rendre à nouveau accueillant.

Des militants du SNES et du SNUIPP se sont donc retrouvés les manches et la permanence est enfin fonctionnelle. Comme il s'agit de la relancer, l'ouverture est modestement restreinte au premier mercredi après-midi "ouvrable" de chaque mois, de 14h00 à 17h00. Nous respectons le principe essentiel que les vacances sont faites pour se reposer. Ainsi, pour le premier trimestre, nous serons présents les mercredis 04/09, 02/10, 06/11 et 04/12. Si des adhérents ou des militants souhaitent s'investir quelques heures, il sera possible d'augmenter la fréquence des ouvertures. Il faudra soit venir à la permanence soit contacter la section académique car nous ne disposons pas en-



core de moyens de communication propres.

La permanence de Châlons-en-Champagne est un lieu d'information mais également un espace d'échanges. Elle est ouverte à tous ceux qui se posent des questions sur leur carrière, l'évolution des métiers de l'éducation, la santé et sécurité au travail... Elle fonctionne en parallèle avec la permanence académique du SNES-FSU à Reims et vous aurez face à vous des militants formés, informés et qui siègent dans des instances officielles. En ce début d'année scolaire, cela pourrait intéresser notamment les stagiaires ou les nouveaux contractuels. Nous incitons les S1 du bassin de Châlons-en-Champagne et du sud marnais à leur faire la promotion de cette permanence et, s'ils souhaitent organiser une heure d'information syndicale (HIS), c'est le lieu tout désigné pour négocier dates et horaires.

Renaud Rouffignac  
Secrétaire académique

## LE SNES-FSU DE L'ACAD DE REIMS DÉFINITIVEMENT DANS L'ÈRE METOO

Le SNES Reims a décidé de créer une nouvelle adresse mail afin de prendre plus spécifiquement en compte les phénomènes de violences sexistes et sexuelles (VSS). Nos métiers ne sont hélas pas épargnés par ces situations, trop souvent tues et pas toujours gérées de façon satisfaisante par notre administration, du niveau de l'établissement à celui du rectorat. Si vous êtes **victimes** ou **témoins** de faits relevant de discrimination, de harcèlement ou de violence, nous vous incitons à utiliser cette nouvelle adresse : [vss@reims.snes.edu](mailto:vss@reims.snes.edu)



ENGAGÉ-ES POUR ÉRADICER  
LES VIOLENCES SEXISTES  
ET SEXUELLES AU TRAVAIL



## LE RÉGIME DE L'ÉTÉ

Quelle que soit la durée du passage de Michel Barnier à Matignon (cet article étant écrit le jour même où il entre dans sa fonction de Premier ministre), les deux mois d'incertitude et de flou artistique volontaire concoctés par E. Macron lui auront permis, à l'aide de son gouvernement « démissionnaire », de poursuivre sa politique néolibérale et profondément antisociale, malgré une cuisante défaite électorale. Cet abus de pouvoir, en faisant plier la Constitution jusqu'au point de rupture, s'est fait dans le plus grand des calmes, par un homme certain d'avoir assez divisé le pays pour ne pas qu'il s'unisse contre lui. Dont acte.

Voilà donc l'héritage politique que nous laissera Emmanuel Macron : une interminable crise institutionnelle. À nous, sympathisant·e·s et militant·e·s d'une organisation syndicale de transformation sociale, mais surtout fonctionnaires et agents du service public d'Éducation, d'en tirer les enseignements.

**Première leçon** : on peut ignorer le résultat d'une élection pendant deux mois et le peuple français frémit un peu, mais reste dans l'attente. Dans l'attente de quoi, au juste ? L'ordre devenu illégitime compare toute opposition au chaos et ça fonctionne. **C'EST L'ÉLOGE DE L'AUTOCRATIE FACE À LA DÉMOCRATIE**, le type d'arguments qu'employaient les tyrans antiques pour justifier leur pouvoir absolu. Il suffit toujours de changer le sens des mots, de lancer des accusations et des anathèmes dans tous les sens, et de profiter du peu d'efforts des médias pour vérifier et confronter les sources pour s'assurer de l'obéissance des bonnes gens. Les amateurs de dystopie(1) et ceux qui sont persuadés que Machiavel écrivait un mode d'emploi et non une critique acerbe seront satisfaits. Les bonnes vieilles recettes du passé fonctionnent avec une puissance démultipliée par les réseaux sociaux. Alors qu'une question devrait hanter tous les démocrates pour les trois années à venir : qui profitera de ce savoir en 2027 ? Si le Président ou la Présidente nouvellement élu·e peuvent tranquillement attendre plusieurs semaines après les législatives pour désigner un Premier ministre et un gouvernement, pourquoi pas attendre plusieurs mois ? Ou plusieurs années ? Qui décide du moment où ce sera trop long si attendre plus d'un mois n'a pas suffi ? Et dans un régime hyper-présidentiel, à quoi sert donc un Premier ministre, finalement, pourraient se demander

certains ? Et donc, pourquoi faire des élections (qui coûtent cher, après tout, et seraient donc un poste tout trouvé d'économies substantielles pour rendre du sacro-saint pouvoir d'achat aux Français...) ?

**Deuxième leçon** : l'Union des droites a déjà eu lieu, pour empêcher la prise de pouvoir des forces de gauche progressiste. **Marine Le Pen et le RN sont des alliés objectifs de la Macronie, le maintien du statu quo et de l'ordre bourgeois étant prioritaire sur tout le reste.** Les soi-disant centristes, ni de droite ni de gauche, révèlent au grand jour (pas pour la première fois, mais jamais avec autant de suffisance) leur vrai visage : le néo-libéralisme économique a toujours été de droite, et préfère donc garder le pouvoir avec la droite conservatrice et l'extrême-droite plutôt que de négocier avec les partis de gauche – aussi peu radicaux soient-ils ! Car ce n'est pas l'augmentation du SMIC qui renversera le rapport de force, après tout, mais le moindre geste en faveur des plus fragiles et des plus pauvres est déjà inacceptable pour ces démagogues pour qui toute forme de progrès social est une dangereuse pente glissante.

**C'EST LA CLASSE POLITIQUE DE L'ENTRE-SOI QUI, DU HAUT DE SA TOUR D'IVOIRE IVRE DE MESURES SÉCURITAIRES, CONTEMPLÉ SON REFLET ET SES DISCOURS CREUX RÉPÉTÉS PAR DES DIZAINES DE MÉDIAS AUX ORDRES, ET PEUT SOURIRE, SATISFAITE, EN CONSTATANT QUE DÉCIDÉMENT, TOUT VA BIEN.**

**POUR  
ENCORE  
COMBIEN  
DE  
TEMPS ?**



Yohan Odivart - Secrétaire académique

(1) : société imaginaire régie par un pouvoir totalitaire ou une idéologie néfaste.

### Stages syndicaux

Retrouvez sur notre site ou en scannant le QR code suivant les premiers stages.

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage, et ce jusque 12 jours par an.

**INSCRIVEZ-VOUS !**

